RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 01497
Numéro SIREN : 388 088 460
Nom ou dénomination : AJP NOUVELLE AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2021 sous le numéro de dépôt 15377

Formulaire obligatoire
(art.223 du code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFip
Timbre à date du service

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le 01/01/2020 et clos le 31/12/2020

Régime simplifié d'imposition ☐
Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AJP NOUVELLE AQUITAINE	
SIRET 38808846000034	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
12 PLACE DU MARECHAL FOCH 33340 LESPARRE MEDOC	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

HM&3J
36 ROUTE DE RENNES
44300 NANTES

SIRET 48022328800022

B ACTIVITE

Activités exercées : Agences immobilières

Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28 %	19 845	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables au taux de 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LADÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui | Si oui, indication du logiciel utilisé : Plume

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
COCERTO AQUITAINE 363 Chemin de Leysotte *Tél : 0556520404*	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conentionné:	Identité du déclarant:
	Date : 03/05/2021 Lieu : LESPARRE MEDOC
	Signature : Qualité et nom du signataire : DESCUDET BRICE, PRESIDENT
Examen de conformité fiscale (ECF)	*prestataire :*

Comptes approuvés par l'Assemblée Générale du 06.05.2021
Brice DESCUDET

Signé et certifié par yousign

(1) **BILAN - ACTIF** **DGFiP N° 2050-SD** **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AJP NOUVELLE AQUITAINE — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 12 PLACE DU MARECHAL FOCH 33340 LESPARRE MEDOC — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 38808846000034 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2020 Net 3	Exercice N-1 clos le, 31/12/2019 Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	39 027	AG	39 027		
		Fond commercial (1)	AH	1 670 526	AI		1 670 526	1 108 280
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	15 000	AO		15 000	15 000
		Constructions	AP	165 000	AQ	45 133	119 867	126 467
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8 687	AS	8 687	-0	92
		Autres immobilisations corporelles	AT	468 551	AU	343 244	125 306	111 204
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations Financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	4 152 659	CV		4 152 659	2 896 970
		Créances rattachées à des participations	BB	148 076	BC		148 076	
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	18 170	BI		18 170	18 170
Total (II)			BJ	6 685 695	BK	436 091	6 249 603	4 276 183
ACTIF CIRCULANT	Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 000	BW		6 000	2 636
	Créances	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	625 290	BY		625 290	811 636
		Autres créances (3)	BZ	183 540	CA		183 540	413 510
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	6 218 351	CG		6 218 351	4 709 378
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	19 906	CI		19 906	41 830
		Total (III)	CJ	7 053 087	CK		7 053 087	5 978 989
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecart de conversion actif (VI)	CN					
		Total général (I à VI)	CO	13 738 781	1A	436 091	13 302 690	10 255 172

Renvois : (1) Dont droit au bail :	49 147	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2 **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051-SD** **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AJP NOUVELLE AQUITAINE — Néant ☐ *

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....7.622.....)			DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG	1 521 892	1 356 238
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	221	165 654
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	55 938	30 883
	TOTAL (I)			DL	1 586 436	1 561 159
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 539 730	2 351 935
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	239 779	305 367
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	4 937 111	3 689 172
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	483 536	838 590
	Dettes fiscales et sociales			DY	840 827	502 655
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	1 674 659	1 006 295
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	611	
	TOTAL (IV)			EC	11 716 254	8 694 013
	Ecarts de conversion passif * **(V)**			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	13 302 690	10 255 172

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 159 285	6 778 454
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 588	4 519

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFiP N° 2052-SD

2021

Désignation de l'entreprise : SAS AJP NOUVELLE AQUITAINE — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	4 156 506	FH		FI	4 156 506	4 143 750
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 156 506	FK		FL	4 156 506	4 143 750
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	843	24 467
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	18 172	14 255
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 613	70
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 178 134	4 182 542
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	102 640	105 304
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 568 180	1 518 574
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	90 967	76 038
	Salaires et traitements *					FY	1 866 178	1 690 306
	Charges sociales (10)					FZ	465 146	514 049
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	45 047	40 445
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions *					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	13 349	5 814
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 151 508	3 950 530
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	26 627	232 012
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 474	944
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 438	5 150
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 912	6 094
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	27 345	25 416
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	27 345	25 416
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-24 433	-19 321
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 193	212 690

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (SUITE)

DGFiP N° 2053-SD
2021

Désignation de l'entreprise : SAS AJP NOUVELLE AQUITAINE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	45 655	42 032
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	45 655	42 032
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	21 605	6 661
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	25 056	15 945
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	46 660	22 607
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-1 005	19 426
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	967	66 462
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	4 226 701	4 230 669
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	4 226 480	4 065 015
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	221	165 654

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	45 655	42 032
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	20 269	22 098
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	21 605	6 661
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 474	944
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	3 057	3 313
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	18 172	14 255
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			
	facultatives A6 — obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOT AMORT DEROGATOIRES	25 056	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
SOLDE FOURNISSEURS - CLIENTS	21 605	13 500
REMBT RETRO ANTERIEURES		32 155

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Le 17 juin 2020, un portefeuille de 26 contrats de syndic de copropriété a été acquis auprès de la société AXIHOME pour 109 502.50 euros.
Le 3 juillet 2020, la société AJP NOUVELLE AQUITAINE a acquis 100% des titres de la SAS ACT'IMMOBILIER pour un montant provisoire de 1 166 415 euros.
Le 26 août 2020, le fonds de commerce HORIZON IMMOBILIER dépendant des établissements situés à Capbreton, Saint Vincent de Tyrosse, Bayonne Maracq et Bayonne Trouillata a été acquis pour un montant de 392 743 euros.
Le 28 décembre 2020, un fonds de commerce situé à Libourne a été acquis auprès de la société OANELL pour un montant de 60 000 euros.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire, constitue des évènements majeurs sur l'exercice clos au 31/12/2020.

Conformément aux dispositions du PCG, ses impacts sont détaillés dans l'annexe.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

Ils intègrent les incidences économiques liées à la pandémie de la COVID 19.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

Fonds de commerce acquis

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que les fonds de commerce n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre ,ils ne sont pas amortis. En conséquence un test de dépréciation a été réalisé, et n'a pas conduit à constater de dépréciation.

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :
- constructions : linéaire sur 25 ans
- installations techniques matériel et outillage : linéaire entre 7 et 8 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 3 et 5 ans
- agencements : linéaire entre 7 et 10 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire entre 1 et 7 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.5 - Régime d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 01/01/2018. Les sociétés parties prenantes de cette convention sont détaillées ci-dessous. La société tête de groupe est SAS HM&3J.
Les produits ou charges d'impôt sur les sociétés sont comptabilisés en application de la convention d'intégration fiscale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 147 306,78	562 245,50		1 709 552,28
Immobilisations corporelles	604 779,97	52 457,69		657 237,66
Immobilisations financières	2 915 140,32	1 403 764,32		4 318 904,64
TOTAL	**4 667 227,07**	**2 018 467,51**		**6 685 694,58**

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	39 026,74			39 026,74
Immobilisations corporelles	352 017,40	45 046,88		397 064,36
TOTAL	**391 044,14**	**45 046,88**		**436 091,10**

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 994 982,02 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	148 075,73	148 075,73	
Prêts			
Autres	18 170,23		18 170,23
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	625 289,90	625 289,90	
Autres	183 540,08	183 540,08	
Groupe			
Charges constatées d'avance	19 906,08	19 906,08	
TOTAL	**994 982,02**	**976 811,79**	**18 170,23**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Clients produits non facturés	**169 921,01**
- Charges constatées d'avance	**19 906,08**
TOTAL	**189 827,09**

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 500 actions, d'une valeur de 15,25 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2019 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		1 364 623,08
Résultat de l'exercice précédent (2019)	165 653,73	
Montant à affecter aux capitaux propres	**165 653,73**	
- autres réserves		165 653,73
Montant des capitaux propres au 31/12/2020 avant résultat		**1 530 276,81**
- résultat de l'exercice		221,23
Montant des capitaux propres au 31/12/2020 après résultat		**1 530 498,04**

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 11 716 253,73 €. Il comprend à hauteur de 3 779 509,46 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	**1 222 542,56**
- à plus d'un an et cinq ans au plus	**2 088 799,93**
- à plus de cinq ans	**468 166,97**

Toutes les autres dettes d'un montant de 7 936 744,27 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Désignations	31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2020
Provisions réglementées	14 937,41	15 945,26		30 882,67
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque non réalisation				
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients				
- sur stocks				
TOTAL	**14 937,41**	**15 945,26**		**30 882,67**

3.2.4 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	**4 683,52**
- Fournisseurs factures non parvenues	**227 322,80**
- Clients avoirs à établir	**115 240,95**
- Personnel charges à payer	**121 971,21**
- Organismes sociaux charges à payer	**39 937,36**
- Autres dettes	**607 396,41**
- État charges à payer	**23 751,12**
TOTAL	**1 140 303,37**

3.2.5 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 611,01 €.
Ils correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des produits ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

3.2.6 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	500,00	15,25
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	500,00	15,25

3.2.7 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
ÉLEMENTS DE L'ACTIF		
Participations	2 182 078,79	858 775,73
Créances clients et comptes rattachés	147 353,09	50 843,08
FAE SOCIETES GROUPE	122 743,12	457,20
BERTIN AJP CHARENTE MARITIME	60 566,59	
AAR SOCIETES GROUPE	8 160,00	
ÉLEMENTS DU PASSIF		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 264,46	
EUROCEAN	75 188,51	
AGENCE DE L'OCEAN	326 524,97	
FINANCIERE DE GESTION		90 000,00
HM&3J	239 779,00	
FNP SOCIETES GROUPE	201 692,06	
AJP NANTES	90,00	
AAE SOCIETES GROUPE	105 008,33	
AJP 33	13 086,19	

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES		
Charges financières	3 057,02	
Produits financiers	478,84	995,01

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Transfert de charges

INDEMNITES JOURNALIERES	**17 118,29**
REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE	**1 053,74**
TOTAL	**18 172,03**

3.3.2 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
AAE CLIENTS ANTERIEURS	4 738,17	
FACT. FOURNISSEURS EX. ANTERIEURS	15 696,79	43 835,59
AVOIR HONORAIRES GESTION		1 305,04
SOLDE ORGANISME SOCIAUX ANTERIEURS	83,58	1 819,62
SOLDE CLIENTS ANTERIEURS	2 391,13	

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Dettes garanties par des sûretés réelles

- emprunts et dettes auprès des établissements	**3 534 578,71**

3.4.2 - Comptes consolidés

La société fait partie d'un groupe qui établi des comptes consolidés. Elle est intégrée selon la méthode de l'intégration globale. La société mère du groupe est la société HM&3J.

3.4.3 - Incidences liées à l'épidémie de la Covid 19

La société AJP Nouvelle Aquitaine a fait l'objet d'une fermeture administrative liée à la Covid 19. L'événement a naturellement marqué l'exploitation de l'exercice, qui a réduit de façon très significative son activité sur cette période. Cependant les autres périodes de l'année ont permis de compenser en partie l'impact des périodes de confinement.

Mesures de soutien actionnées :
- La société AJP Nouvelle Aquitaine a eu recours au chômage partiel à hauteur de 63 735.93 euros.
- La société a eu recours au décalage de 6 mois des échéanges d'emprunt à hauteur de 186 623.03 euros.
- La société n'a pas contracté de PGE.

Continuité d'exploitation :
L'entreprise constate que ces différents éléments n'ont pas d'impact significatif sur les comptes au 31/12/2020, ni sur la continuité de l'exploitation.
Néanmoins la société évolue dans un environnement incertain, soumis à des aléas dont il est difficile d'appréhender les impacts sur les exécices suivants.

AJP NOUVELLE AQUITAINE
Société par actions simplifiée au capital de 7622.45 €uros
Siège social : 12 Place du Maréchal Foch
33340 LESPARRE MEDOC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

LMR Audit
Société de Commissariat aux Comptes
Sarl au Capital de 8000 €
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Rennes
RCS Nantes B 481 388 676

Technoparc de l'Aubinière
3 Impasse des Tourmalines
CS 33815 - 44338 NANTES Cedex 3
Tél. 02 40 73 77 71
Fax 02 40 95 79 00

AJP NOUVELLE AQUITAINE
Société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 12, Place du Maréchal Foch, 33340 LESPARRE MEDOC
388 088 460 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 mai 2021

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 s'élevant à 221,23 euros, ainsi qu'il suit :

- Au compte "autre réserves" ..... 221,23 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	QUOTE-PART DES DIVIDENDES AYANT OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI	QUOTE-PART DES DIVIDENDES N'AYANT PAS OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI
21/12/2019	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2018	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2017	180 000,00 €	9 000,00 €	171 000,00 €
30/06/2017	NEANT	NEANT	NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 mai 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Brice DESCUDET

Brice DESCUDET

Signé par Brice DESCUDET
Signé et certifié par yousign

AJP NOUVELLE AQUITAINE
Société par actions simplifiée au capital de 7622.45 €uros
Siège social : 12 Place du Maréchal Foch
33340 LESPARRE MEDOC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

LMR Audit
Société de Commissariat aux Comptes
Sarl au Capital de 8000 €
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Rennes
RCS Nantes B 481 388 676

Technoparc de l'Aubinière
3 Impasse des Tourmalines
CS 33815 - 44338 NANTES Cedex 3
Tél. 02 40 73 77 71
Fax 02 40 95 79 00

AJP NOUVELLE AQUITAINE
Société par actions simplifiée au capital de 7622.45 Euros
Siège social : 12 Place du Maréchal Foch
33340 LESPARRE MEDOC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

AJP NOUVELLE AQUITAINE
Société par actions simplifiée au capital de 7622.45 €uros
Siège social : 12 Place du Maréchal Foch
33340 LESPARRE MEDOC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AJP NOUVELLE AQUITAINE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
LMR AUDIT

Thierry RETIERE

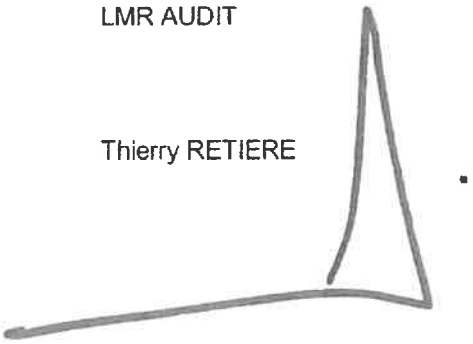

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

BILAN ACTIF

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche et dév.				
Concessions, brevets et droits similaires	39 026,74	39 026,74		
Fonds commercial (1)	1 670 525,54		1 670 525,54	1 108 280,04
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Constructions	165 000,00	45 133,16	119 866,84	126 466,84
Install. techniques, matériel et outils ind.	8 687,07	8 687,08	-0,01	92,05
Autres immobilisations corporelles	468 550,59	343 244,12	125 306,47	111 203,68
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations (2)	4 152 658,68		4 152 658,68	2 896 970,09
Créances rattachées aux participations	148 075,73		148 075,73	
Autres titres immobilisés (2)				
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)	18 170,23		18 170,23	18 170,23
TOTAL (I)	**6 685 694,58**	**436 091,10**	**6 249 603,48**	**4 276 182,93**
STOCKS				
Matières premières				
En cours production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Av. et acomptes versés sur commandes	6 000,00		6 000,00	2 635,96
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	625 289,90		625 289,90	811 635,52
Autres créances	183 540,08		183 540,08	413 509,80
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 218 350,60		6 218 350,60	4 709 378,16
Charges constatées d'avance	19 906,08		19 906,08	41 829,89
TOTAL (II)	**7 053 086,66**		**7 053 086,66**	**5 978 989,33**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL	**13 738 781,24**	**436 091,10**	**13 302 690,14**	**10 255 172,26**
(1) Dont droit de bail		49 146,94	à moins d'un an	à plus d'un an
(2) Immobilisations financières nettes à moins d'un an				4 318 904,64
Clause réserve propriété sur immobilisations				
Clause réserve propriété sur créances				
Clause réserve propriété sur stocks				

BILAN PASSIF

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	7 622,45	7 622,45
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	762,45	762,45
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 521 891,91	1 356 238,18
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	221,23	165 653,73
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	55 938,37	30 882,67
TOTAL (I)	**1 586 436,41**	**1 561 159,48**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	3 539 730,46	2 351 935,18
Emprunts et dettes financières divers (3)	239 779,00	305 366,50
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 937 111,22	3 689 172,48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	483 536,39	838 589,51
Dettes fiscales et sociales	840 826,92	502 654,57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 674 658,73	1 006 294,54
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	611,01	
TOTAL (III) (1)	**11 716 253,73**	**8 694 012,78**
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	**13 302 690,14**	**10 255 172,26**
RENVOIS		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	9 159 285,07	6 778 454,33
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		3 202,67
(3) Dont emprunts participatifs		

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS

Libellé	Au 31/12/2020	%	Au 31/12/2019	%	Ecart
Ventes de marchandises					
Ventes de produits finis					
Travaux, prestations de services	3 706 416,74		30 380,19		3 676 036,55
CHIFFRE D'AFFAIRES NET HORS TAXES	**3 706 416,74**		**30 380,19**		**3 676 036,55**
Variation de la production stockée					
Production immobilisée					
Produits des activités annexes	450 088,77		4 113 370,05		-3 663 281,28
PRODUCTION HORS TAXES	**4 156 505,51**	**100,00**	**4 143 750,24**	**100,00**	**12 755,27**
Achats de marchandises					
Variation du stock de marchandises					
Achats de matières et fournitures					
Var. stock de matières et fournitures					
Frais accessoires sur les achats	102 640,28	2,47	105 303,79	2,54	-2 663,51
Achats utilisés ou revendus	**102 640,28**	**2,47**	**105 303,79**	**2,54**	**-2 663,51**
MARGE BRUTE (ou marge commerciale)	**4 053 865,23**	**97,53**	**4 038 446,45**	**97,46**	**15 418,78**
Autres approvisionnements	100 629,44	2,42	114 689,49	2,77	-14 060,05
Achats de sous-traitance	4 497,00	0,11	42 208,87	1,02	-37 711,87
Redevances crédit-bail	20 269,01	0,49	22 097,98	0,53	-1 828,97
Locations, charges locatives	278 291,25	6,70	231 372,90	5,58	46 918,35
Autres services extérieurs	1 164 493,73	28,02	1 108 204,45	26,74	56 289,28
Autres achats et charges externes	**1 568 180,43**	**37,73**	**1 518 573,69**	**36,65**	**49 606,74**
VALEUR AJOUTÉE	**2 485 684,80**	**59,80**	**2 519 872,76**	**60,81**	**-34 187,96**
Impôts et taxes	90 966,99	2,19	76 038,36	1,83	14 928,63
Frais de personnel - production	2 329 855,07	56,05	2 204 355,68	53,20	125 499,39
Frais de personnel - hors production	1 469,00	0,04			1 469,00
Charges sociales de l'exploitant					
Sous total	**2 422 291,06**	**58,28**	**2 280 394,04**	**55,03**	**141 897,02**
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	**63 393,74**	**1,53**	**239 478,72**	**5,78**	**-176 084,98**
Subventions d'exploitation	843,30	0,02	24 466,50	0,59	-23 623,20
Transferts de charges d'exploitation	18 172,03	0,44	14 255,41	0,34	3 916,62
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**82 409,07**	**1,98**	**278 200,63**	**6,71**	**-195 791,56**
MARGE SUR COÛT DE PRODUCTION (Marge brute - achats de sous-traitance - frais de personnel production interne et externe à l'entreprise)	1 719 513,16	41,37	1 791 881,90	43,24	-72 368,74

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS (suite)

Libellé	Au 31/12/2020	%	Au 31/12/2019	%	Ecart
REPORT DE L'EXCÉD. BRUT D'EXPLOIT.	**82 409,07**	**1,98**	**278 200,63**	**6,71**	**-195 791,56**
Dotations aux amortissements	45 046,96	1,08	40 444,63	0,98	4 602,33
Dotations aux provisions					
Autres charges de gestion courante	13 348,92	0,32	5 814,33	0,14	7 534,59
Total dotations et autres charges	**58 395,88**	**1,40**	**46 258,96**	**1,12**	**12 136,92**
Reprises sur amortissements					
Reprises sur provisions					
Autres produits de gestion courante	2 613,33	0,06	69,91	0,00	2 543,42
Total reprises et autres produits	**2 613,33**	**0,06**	**69,91**	**0,00**	**2 543,42**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**26 626,52**	**0,64**	**232 011,58**	**5,60**	**-205 385,06**
Reprises sur provisions et transferts					
Produits nets / cessions de val. mob.					
Autres produits financiers	2 911,52	0,07	6 094,49	0,15	-3 182,97
Total des produits financiers	**2 911,52**	**0,07**	**6 094,49**	**0,15**	**-3 182,97**
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Charges nettes / cessions de val. mob.					
Autres charges financières	27 344,69	0,66	25 415,94	0,61	1 928,75
Total des charges financières	**27 344,69**	**0,66**	**25 415,94**	**0,61**	**1 928,75**
RÉSULTAT COURANT	**2 193,35**	**0,05**	**212 690,13**	**5,13**	**-210 496,78**
Rep. / prov. et transfert exceptionnel					
Prix de vente des immob. cédées					
Autres produits exceptionnels	45 655,21	1,10	42 032,27	1,01	3 622,94
Total des produits exceptionnels	**45 655,21**	**1,10**	**42 032,27**	**1,01**	**3 622,94**
Dotations exceptionnelles aux amort.					
Dotations exceptionnelles aux prov.	25 055,70	0,60	15 945,26	0,38	9 110,44
Valeurs résiduelles des immob.					
Autres charges exceptionnelles	21 604,63	0,52	6 661,41	0,16	14 943,22
Total des charges exceptionnelles	**46 660,33**	**1,12**	**22 606,67**	**0,55**	**24 053,66**
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS	**1 188,23**	**0,03**	**232 115,73**	**5,60**	**-230 927,50**
Impôts sur les bénéfices	967,00	0,02	66 462.00	1,60	-65 495,00
Participation des salariés					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**221,23**	**0,01**	**165 653,73**	**4,00**	**-165 432,50**

DONT RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-1 005,12**	**-0,02**	**19 425,60**	**0,47**	**-20 430,72**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Le 17 juin 2020, un portefeuille de 26 contrats de syndic de copropriété a été acquis auprès de la société AXIHOME pour 109 502.50 euros.
Le 3 juillet 2020, la société AJP NOUVELLE AQUITAINE a acquis 100% des titres de la SAS ACT'IMMOBILIER pour un montant provisoire de 1 166 415 euros.
Le 26 août 2020, le fonds de commerce HORIZON IMMOBILIER dépendant des établissements situés à Capbreton, Saint Vincent de Tyrosse, Bayonne Maracq et Bayonne Trouillata a été acquis pour un montant de 392 743 euros.
Le 28 décembre 2020, un fonds de commerce situé à Libourne a été acquis auprès de la société OANELL pour un montant de 60 000 euros.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire, constitue des évènements majeurs sur l'exercice clos au 31/12/2020.

Conformément aux dispositions du PCG, ses impacts sont détaillés dans l'annexe.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

Ils intègrent les incidences économiques liées à la pandémie de la COVID 19.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

Fonds de commerce acquis

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que les fonds de commerce n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre ,ils ne sont pas amortis. En conséquence un test de dépréciation a été réalisé, et n'a pas conduit à constater de dépréciation.

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :
- constructions : linéaire sur 25 ans
- installations techniques matériel et outillage : linéaire entre 7 et 8 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 3 et 5 ans
- agencements : linéaire entre 7 et 10 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire entre 1 et 7 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.5 - Régime d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 01/01/2018. Les sociétés parties prenantes de cette convention sont détaillées ci-dessous. La société tête de groupe est SAS HM&3J.
Les produits ou charges d'impôt sur les sociétés sont comptabilisés en application de la convention d'intégration fiscale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 147 306,78	562 245,50		1 709 552,28
Immobilisations corporelles	604 779,97	52 457,69		657 237,66
Immobilisations financières	2 915 140,32	1 403 764,32		4 318 904,64
TOTAL	**4 667 227,07**	**2 018 467,51**		**6 685 694,58**

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	39 026,74			39 026,74
Immobilisations corporelles	352 017,40	45 046,88		397 064,36
TOTAL	**391 044,14**	**45 046,88**		**436 091,10**

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 994 982,02 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	148 075,73	148 075,73	
Prêts			
Autres	18 170,23		18 170,23
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	625 289,90	625 289,90	
Autres	183 540,08	183 540,08	
Groupe			
Charges constatées d'avance	19 906,08	19 906,08	
TOTAL	**994 982,02**	**976 811,79**	**18 170,23**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Clients produits non facturés	**169 921,01**
- Charges constatées d'avance	**19 906,08**
TOTAL	189 827,09

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 500 actions, d'une valeur de 15,25 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2019 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		1 364 623,08
Résultat de l'exercice précédent (2019)	165 653,73	
Montant à affecter aux capitaux propres	**165 653,73**	
- autres réserves		165 653,73
Montant des capitaux propres au 31/12/2020 avant résultat		**1 530 276,81**
- résultat de l'exercice		221,23
Montant des capitaux propres au 31/12/2020 après résultat		**1 530 498,04**

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 11 716 253,73 €. Il comprend à hauteur de 3 779 509,46 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	**1 222 542,56**
- à plus d'un an et cinq ans au plus	**2 088 799,93**
- à plus de cinq ans	**468 166,97**

Toutes les autres dettes d'un montant de 7 936 744,27 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Désignations	31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2020
Provisions réglementées	14 937,41	15 945,26		30 882,67
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque non réalisation				
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients				
- sur stocks				
TOTAL	**14 937,41**	**15 945,26**		**30 882,67**

3.2.4 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	**4 683,52**
- Fournisseurs factures non parvenues	**227 322,80**
- Clients avoirs à établir	**115 240,95**
- Personnel charges à payer	**121 971,21**
- Organismes sociaux charges à payer	**39 937,36**
- Autres dettes	**607 396,41**
- État charges à payer	**23 751,12**
TOTAL	**1 140 303,37**

3.2.5 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 611,01 €.
Ils correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des produits ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

3.2.6 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	500,00	15,25
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	500,00	15,25

3.2.7 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
ÉLEMENTS DE L'ACTIF		
Participations	2 182 078,79	858 775,73
Créances clients et comptes rattachés	147 353,09	50 843,08
FAE SOCIETES GROUPE	122 743,12	457,20
BERTIN AJP CHARENTE MARITIME	60 566,59	
AAR SOCIETES GROUPE	8 160,00	
ÉLEMENTS DU PASSIF		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 264,46	
EUROCEAN	75 188,51	
AGENCE DE L'OCEAN	326 524,97	
FINANCIERE DE GESTION		90 000,00
HM&3J	239 779,00	
FNP SOCIETES GROUPE	201 692,06	
AJP NANTES	90,00	
AAE SOCIETES GROUPE	105 008,33	
AJP 33	13 086,19	

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES		
Charges financières	3 057,02	
Produits financiers	478,84	995,01

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Transfert de charges

INDEMNITES JOURNALIERES	**17 118,29**
REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE	**1 053,74**
TOTAL	18 172,03

3.3.2 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
AAE CLIENTS ANTERIEURS	4 738,17	
FACT. FOURNISSEURS EX. ANTERIEURS	15 696,79	43 835,59
AVOIR HONORAIRES GESTION		1 305,04
SOLDE ORGANISME SOCIAUX ANTERIEURS	83,58	1 819,62
SOLDE CLIENTS ANTERIEURS	2 391,13	

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Dettes garanties par des sûretés réelles

- emprunts et dettes auprès des établissements	**3 534 578,71**

3.4.2 - Comptes consolidés

La société fait partie d'un groupe qui établi des comptes consolidés. Elle est intégrée selon la méthode de l'intégration globale. La société mère du groupe est la société HM&3J.

3.4.3 - Incidences liées à l'épidémie de la Covid 19

La société AJP Nouvelle Aquitaine a fait l'objet d'une fermeture administrative liée à la Covid 19. L'événement a naturellement marqué l'exploitation de l'exercice, qui a réduit de façon très significative son activité sur cette période. Cependant les autres périodes de l'année ont permis de compenser en partie l'impact des périodes de confinement.

Mesures de soutien actionnées :
- La société AJP Nouvelle Aquitaine a eu recours au chômage partiel à hauteur de 63 735.93 euros.
- La société a eu recours au décalage de 6 mois des échéanges d'emprunt à hauteur de 186 623.03 euros.
- La société n'a pas contracté de PGE.

Continuité d'exploitation :
L'entreprise constate que ces différents éléments n'ont pas d'impact significatif sur les comptes au 31/12/2020, ni sur la continuité de l'exploitation.
Néanmoins la société évolue dans un environnement incertain, soumis à des aléas dont il est difficile d'appréhender les impacts sur les execices suivants.